

Doc 9587



# Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international

---

Approuvé par le Secrétaire général  
et publié sous son autorité

Troisième édition — 2008

Organisation de l'aviation civile internationale

Doc 9587



# Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international

---

Approuvé par le Secrétaire général  
et publié sous son autorité

Troisième édition — 2008

Organisation de l'aviation civile internationale

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
999, rue University, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI, à l'adresse [www.icao.int](http://www.icao.int).

*Troisième édition, 2008*

**Doc 9587, *Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international***

N° de commande : 9587  
ISBN 978-92-9231-429-3

© OACI 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

# AVANT-PROPOS

1. Le présent document constitue la troisième édition du Doc 9587, une compilation de conclusions, décisions et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international que l'OACI a formulés à l'intention de ses États contractants. Il a pour source le Doc 9440, préparé en application de la Résolution A23-17 de l'Assemblée et publié en 1984, pour être remplacé en 1992 par la première édition du Doc 9587. Le présent document met à jour la deuxième édition publiée en 1999 et contient de nouveaux éléments d'orientation mis au point par l'Organisation.

## Contenu et structure

2. Les conclusions, décisions et éléments indicatifs repris dans le corps du document sont ceux qui, dans le domaine des aspects économiques de la réglementation du transport aérien international, ont été entérinés par l'Assemblée ou par le Conseil. Compte tenu de l'évolution de nombreuses réglementations, on s'est efforcé, dans ce document unique, de présenter un tableau complet de l'ensemble des politiques et éléments d'orientation pertinents formulés par l'OACI. Pour en faciliter la lecture et le renvoi aux références, le corps de la présente édition a été divisé en huit parties, chacune portant sur un grand domaine de la réglementation. Il incorpore également de nouveaux éléments d'orientation sur des questions émergentes, telles que la sécurité et la sûreté de l'aviation et la protection de l'environnement, qui ont aussi une incidence sur la réglementation des aspects économiques du transport aérien.

3. De plus, ce document comprend six appendices contenant des éléments indicatifs supplémentaires élaborés, pour la plupart, par un groupe d'experts ou par le Secrétariat et approuvés par le Secrétaire général. Les trois premiers appendices sont les mêmes que ceux de l'édition précédente, à savoir : l'Appendice 1 — Lignes directrices sur les services aériens non réguliers ; Appendice 2 — Éléments indicatifs sur les moyens d'éviter ou de résoudre les conflits au sujet de l'application des lois sur la concurrence au transport aérien international ; et Appendice 3 — Mesures préférentielles pour les États en développement dans la réglementation économique du transport aérien international. Les trois nouveaux appendices sont : l'Appendice 4, qui présente les conclusions, les clauses types et les recommandations de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/5) ; l'Appendice 5, qui contient des modèles d'accord sur les services aériens de l'OACI (TASA) ; et l'Appendice 6, qui reproduit la Résolution A36-15 de l'Assemblée — Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien.

## Sources et publications connexes

4. Ainsi qu'il ressort du présent document, les politiques de l'OACI dans le domaine du transport aérien découlent de certains articles de la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago), de l'Accord relatif au transit des services aériens internationaux, de l'Accord relatif au transport aérien international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée. En octobre 1998, l'Assemblée a adopté la Résolution A32-17 afin de regrouper toutes ses résolutions antérieures relatives au transport aérien en une seule, qui constitue un énoncé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien. Cet énoncé récapitulatif est depuis mis à jour régulièrement dans les résolutions subséquentes de l'Assemblée, la plus récente étant la Résolution A36-15.

5. Par ailleurs, le présent document comprend aussi le texte pertinent d'autres résolutions de l'Assemblée (p. ex. sur la protection de l'environnement), ainsi que des résolutions, des déclarations et des décisions du Conseil ; des déclarations de conférences pertinentes de l'OACI ; des recommandations de cinq conférences mondiales de transport

aérien (1977, 1980, 1985, 1994 et 2003) que le Conseil a approuvées, ainsi que les recommandations pertinentes du Groupe d'experts sur le mécanisme d'établissement des tarifs aériens internationaux et du Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien (précédemment Groupe d'experts sur la réglementation des services de transport aérien) que le Conseil a entérinées.

6. Les publications ci-après donnent la base et les antécédents des conclusions et décisions figurant dans le présent document, ainsi que des éléments indicatifs additionnels :

*Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300)  
*Résolutions de l'Assemblée en vigueur* (au 28 septembre 2007) (Doc 9902)  
*Rapport de la Conférence spéciale de transport aérien* (Doc 9199)  
*Rapport de la deuxième Conférence de transport aérien* (Doc 9297)  
*Rapport de la troisième Conférence de transport aérien* (Doc 9470)  
*Rapport de la Conférence mondiale de transport aérien* (ATConf/4 – 1994) (Doc 9644)  
*Rapport de la Conférence mondiale de transport aérien* (ATConf/5 – 2003) (Doc 9819)

7. Le *Manuel de la réglementation du transport aérien international* (Doc 9626) présente un intérêt particulier : rédigé par le Secrétariat à la demande du Conseil, il constitue un document de référence de base sur la réglementation économique du transport aérien international qui accompagne et complète le présent document. Il contient des textes descriptifs et analytiques sur les mécanismes et structures existants de la réglementation aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, ainsi que sur certains règlements et questions clés.

8. Des éléments indicatifs concernant d'autres domaines particuliers de la réglementation du transport aérien international qui ne sont pas traités dans le présent document figurent dans les publications suivantes :

### ***Économie et gestion des services d'aéroport et de navigation aérienne***

*Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne* (Doc 9082)  
*Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne* (Doc 9161)  
*Manuel sur l'économie des aéroports* (Doc 9562)  
*Tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne* (Doc 7100)  
*Rapport sur les aspects financiers ainsi que les aspects organisationnels et gestionnels connexes liés à la fourniture et à l'exploitation du système mondial de navigation par satellite (GNSS)* (Doc 9660)  
*Rapport de la Conférence sur l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne* (Doc 9764)

### ***Facilitation***

*Annexe 9 — Facilitation*  
*Affichages publics actualisables relatifs aux vols* (Doc 9249)  
*Documents de voyage lisibles à la machine* (Doc 9303)  
*Signes internationaux destinés aux usagers des aéroports et des gares maritimes* (Doc 9636)  
*Accès des personnes handicapées au transport aérien* (Cir 274)  
*Lignes directrices sur les données des dossiers passagers (PNR)* (Cir 309)

### ***Imposition***

*Politique de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international* (Doc 8632)

**Protection de l'environnement**

*Orientations sur les redevances liées aux émissions des moteurs d'aviation et à la qualité de l'air locale (Doc 9884)*  
*Orientations sur l'utilisation de l'échange de droits d'émission pour l'aviation (Doc 9885)*

**Révisions futures du présent document**

9. La présente compilation comprend les conclusions et décisions de l'Assemblée et du Conseil en vigueur au 8 octobre 2004. En application de la Résolution A36-15 de l'Assemblée, qui entre autres demande au Conseil de veiller à ce que les éléments indicatifs du présent document soient à jour et répondent bien aux besoins des États contractants, cette compilation sera mise à jour ou révisée de temps à autre en fonction des décisions futures de l'Assemblée et du Conseil.

---

# TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>Partie 1. Accords et dispositions de réglementation .....</b>	<b>1-1</b>
A. Convention de Chicago.....	1-1
B. Accord relatif au transit des services aériens internationaux .....	1-2
C. Accord relatif au transport aérien international .....	1-7
D. Définition de l'expression « service aérien international régulier » .....	1-11
E. Politique générale de la réglementation économique .....	1-17
F. Participation et sauvegardes.....	1-29
G. Sécurité et sûreté de l'aviation.....	1-32
<b>Partie 2. Propriété et exploitation conjointes des compagnies aériennes .....</b>	<b>2-1</b>
A. Propriété et contrôle des compagnies aériennes.....	2-1
B. Organisations d'exploitation en commun et services en pool .....	2-4
C. Aéronefs exploités par des organismes internationaux d'exploitation.....	2-5
<b>Partie 3. Réglementation de la capacité des compagnies aériennes.....</b>	<b>3-1</b>
A. Clause type pour la méthode de la détermination préalable.....	3-1
B. Clause type pour la méthode du type Bermudes I .....	3-4
C. Clause type pour la méthode de la libre détermination.....	3-8
D. Capacité et ressources .....	3-12
<b>Partie 4. Tarifs du transport aérien international de passagers et de fret.....</b>	<b>4-1</b>
A. Résolution de l'Assemblée sur les tarifs .....	4-1
B. Clauses tarifaires des accords bilatéraux .....	4-2
C. Mécanismes multilatéraux d'établissement des tarifs aériens .....	4-21
D. Pratiques et procédures relatives à l'établissement des tarifs de transport aérien de passagers et de fret .....	4-23
E. Règles et conditions liées aux tarifs de transport régulier de passagers .....	4-25
<b>Partie 5. Systèmes informatisés de réservation .....</b>	<b>5-1</b>
A. Résolution de l'Assemblée sur des systèmes informatisés de réservation.....	5-1
B. Résolution du Conseil sur un Code de conduite de l'OACI concernant les SIR.....	5-2
C. Code de conduite pour la réglementation et le fonctionnement des systèmes informatisés de réservation.....	5-3
D. Notes sur l'application du Code de conduite.....	5-10
E. Clauses types sur les systèmes informatisés de réservation.....	5-30
<b>Partie 6. Questions commerciales intéressant les compagnies aériennes.....</b>	<b>6-1</b>
A. Services d'escale.....	6-1
B. Conversion des devises et transfert des recettes .....	6-2

C.	Paiement des dépenses locales .....	6-3
D.	Personnel étranger et accès aux services locaux .....	6-4
E.	Vente et commercialisation des produits des services aériens .....	6-4
F.	Aspects du partage de codes intéressant le consommateur .....	6-5
<b>Partie 7.</b>	<b>Cadre de réglementation élargi .....</b>	<b>7-1</b>
A.	Commerce des services .....	7-1
B.	Lois sur la concurrence .....	7-2
C.	Protection de l'environnement .....	7-4
D.	Imposition .....	7-30
<b>Partie 8.</b>	<b>Autres questions de réglementation .....</b>	<b>8-1</b>
A.	Enregistrement des accords et arrangements .....	8-1
B.	Location, affrètement et banalisation d'aéronefs .....	8-2
C.	Redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne .....	8-3
D.	Aides et subventions des États .....	8-6
E.	Poste aérienne internationale .....	8-7
F.	Carburant d'aviation .....	8-7
<b>Appendice 1.</b>	<b>Lignes directrices sur les services aériens non réguliers .....</b>	<b>A1-1</b>
<b>Appendice 2.</b>	<b>Éléments indicatifs sur les moyens d'éviter ou de résoudre les conflits au sujet de l'application des lois sur la concurrence au transport aérien international .....</b>	<b>A2-1</b>
<b>Appendice 3.</b>	<b>Mesures préférentielles pour les États en développement dans la réglementation économique du transport aérien international .....</b>	<b>A3-1</b>
<b>Appendice 4.</b>	<b>Conclusions, clauses types et recommandations de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien .....</b>	<b>A4-1</b>
<b>Appendice 5.</b>	<b>Modèles d'accords OACI sur les services aériens .....</b>	<b>A5-1</b>
<b>Appendice 6.</b>	<b>Politiques de l'OACI dans le domaine du transport aérien .....</b>	<b>A6-1</b>